

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2016/.....³²⁰/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/054/AN
DU 21 OCTOBRE 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

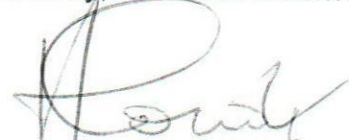
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2016/054/AN du 21 octobre 2016, portant autorisation de ratification du Protocole d'Accord entre la République de Guinée et la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Fonds Africain de Développement (FAD) (Facilité d'Appui à la Transition), dans le cadre du Programme d'Appui aux Réformes Economiques et Financières phase III (PAREF III), signé le 19 juillet 2016, pour un montant de 1.120.000 UC.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 09 NOV. 2016



Prof. ALPHA CONDE